



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2016-16-07 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par le remplacement de la référence alphanumérique de la zone C2480 par « M2480 ».

2. Grille des spécifications applicable à la zone C2480

La grille des spécifications applicable à la zone C2480, annexée à ce règlement, est remplacée par la grille des spécifications applicable à la zone M2480 jointe au présent règlement en annexe A.

Adopté le 28 novembre 2016

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière par intérim

ENTRÉE EN VIGUEUR LE